



CDEN Hérault
Jeudi 20 octobre 2022

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La rentrée scolaire 2022 s'opère dans un contexte sanitaire plus apaisé que les deux précédentes mais notre système éducatif a été durablement affaibli par la pandémie COVID, par 5 ans de mise en tension de l'ensemble du système et par une rupture de confiance entre les personnels et leur ministre.

Contexte climatique, changement de ministre, défi de l'attractivité des métiers de l'Éducation : cette rentrée est décisive pour l'avenir. Pour assurer une éducation de qualité sur tous les territoires, les lieux communs et les annonces sans lendemain, notamment sur le dossier de la revalorisation des personnels, ne sont plus possibles.

Dans cette perspective, L'UNSA Éducation demande qu'on prenne le temps d'écouter les personnels et leurs représentants pour construire des réponses durables pour notre système éducatif.

Pour ce qui concerne les annonces faites par le gouvernement sur la réforme des retraites, l'UNSA réitère son appel solennel au chef de l'État et invite l'exécutif à la responsabilité : il est encore temps de ne pas choisir l'affrontement.

Si le Gouvernement s'entête, l'intersyndicale du 3 octobre a pris la responsabilité d'organiser la riposte la plus unitaire et efficace possible.

L'UNSA espère que la raison l'emportera et reste prête à discuter de l'emploi des seniors, de la pénibilité, des transitions entre activité et retraite, du montant des pensions, de la correction des inégalités touchant notamment les femmes, et même des besoins de financement à long terme car d'autres leviers existent.

Le ministère demande aux personnels de direction de déterminer si l'abaya et le qamis sont des vêtements religieux, et ce, en fonction de critères telle que la permanence : port quotidien ou la persistance : refus de l'ôter. Les personnels de direction ne peuvent appliquer cette règle de comptabilité hasardeuse, sujette à toutes les interprétations, y compris des juges.

Quid des EPLE où des dizaines de cas se présentent chaque jour ? Qu'en sera-t-il quand nos collègues, seuls devant leur établissement chaque matin seront invectivés, menacés, voire agressés verbalement ou pire physiquement, par des individus sans scrupules. L'UNSA Education refuse que la République délègue une telle responsabilité. C'est à l'Etat de dire la loi et les personnels de direction n'ont pas à choisir ou à l'interpréter.

Et, c'est bien la loi et elle seule qui doit arbitrer cette question. C'est à l'État de dire si oui ou non l'abaya et le qamis sont des signes ostentatoires. La laïcité est une valeur fondamentale, socle de notre école républicaine, garante de la liberté de conscience de chacun et d'un enseignement dans l'esprit des Lumières. Au nom de ces principes, nous refusons la moindre ambiguïté sur les règles de laïcité, d'autant plus que la loi de 2004 impose à l'État une « vigilance quant à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi ». L'UNSA Education demande expressément un texte clair et sans ambiguïté qui régleme le port de ces tenues dans les établissements scolaires.

Enfin ce CDEN va dresser un bilan de rentrée dans les écoles et les collèges Héraultais. Comme lors du CTSD de rentrée, l'Unsa-Education 34 demande des moyens humains à la hauteur des besoins du département : enseignants supplémentaires pérennes sur certaines écoles, recrutements et quotités horaires des accompagnements AESH, médecine scolaire, enseignement aux élèves non francophones ... en écoles comme en collèges.

Je vous remercie pour votre attention.